

Le Président

DECISION

N°D-20/279 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Monsieur Damien AUJARD, adjoint à la directrice du développement culturel, Responsable administratif et financier, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, les bons de commande passés dans le cadre de marchés publics ou accords-cadres, dont le montant unitaire n'excède pas 3 000 euros hors taxes, à l'exclusion des bons de commande relatifs aux missions et aux frais de représentation.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Art. 3. – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/39 du 6 janvier 2020.

Art. 4. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 28 MAI 2020

Emmanuel KASARHÉROU